

AMBASSADE DE LA  
Mission Permanente  
auprès de l'Office des Nations Unies,  
de l'Organisation Mondiale du Commerce  
et des autres  
Organisations Internationales à Genève



REPUBLICQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

7

## Conseil des droits de l'homme

16<sup>ème</sup> Session du groupe de travail  
de l'Examen Périodique Universel (EPU)  
22 avril au 03 mai 2013

Examen du rapport du Cameroun

Déclaration de Son excellence  
Madame Nakpa POLO,  
Ambassadeur, Représentant Permanent

Mercredi 1<sup>er</sup> mai 2013

09 h – 12 h 30

N.B. : Temps de parole : 1 minute 23 secondes.

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à celle du Cameroun conduite par *SEN. le Directeur des Affaires Étrangères* et la remercie pour la qualité et la clarté du contenu de sa déclaration liminaire.

Le Togo salue la détermination du Cameroun à honorer ses engagements internationaux qui se traduit par :

- la création d'un comité interministériel de suivi de la mise en oeuvre des recommandations et/ ou des décisions issues des mécanismes inter-étatiques et régionaux de promotion et de protection des droits de l'homme, placé sous l'autorité du Premier Ministre ;
- et l'adoption d'un Plan d'Action National de Promotion et de Protection des droits de l'Homme (PANPPDH).

Ma délégation se félicite également de la démarche participative et inclusive qui a permis l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus de rédaction du deuxième rapport de l'EPU.

Sur le plan normatif, ma délégation prend note de la ratification et de l'adhésion par le Cameroun à plusieurs instruments de protection des droits de l'homme aussi bien sur le plan universel que régional.

Pour renforcer davantage ce dispositif, le Togo recommande au Cameroun :

- de ratifier la Convention internationale de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale ;

– d'abolir la peine de mort.

Ma délégation prend note des mesures législatives et réglementaires qui ont été prises pour améliorer et renforcer le cadre juridique et institutionnel dans les domaines des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

S'agissant particulièrement de la lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF), ma délégation se félicite de l'adoption par le Cameroun d'un plan d'action quinquenal de lutte contre les MGF et recommande au Cameroun de poursuivre les efforts afin d'adopter une loi visant à éradiquer cette pratique.

Pour terminer, ma délégation recommande au Cameroun d'intensifier les campagnes de sensibilisation et d'éducation auprès des autorités locales, des familles, des chefs traditionnels, religieux et de l'ensemble de la population afin de lutter efficacement contre le problème des mariages précoces et forcés.

Je vous remercie !

